



Formulaire d'inscription – 2024-2025 Pour les élèves du Secondaire – 9S – 11S (1 par enfant)

Dès le : _____

Enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse de l'enfant :

.....

Contact de référence :

N° de tél. :

**Photo
obligatoire**

Parents / Personnes légalement responsables

Parent 1

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. privé : E-mail (obligatoire) :

En activité professionnelle salariée : Oui à % Non Indépendant-e

Parent 2

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. privé : E-mail (obligatoire) :

En activité professionnelle salariée : Oui à % Non Indépendant-e

Autre représentant légal si autre que les parents :

Adresse de facturation : Parent 1 Parent 2 Autre :

Situation familiale

Célibataire Mariés Divorcé / séparé En concubinage Autre :

Besoins de fréquentation

Les jours souscrits doivent impérativement correspondre aux jours et heures de travail

Les plages sélectionnées sont définitives jusqu'au moment du placement. Toute nouvelle demande d'inclusion est régie par l'Art. 5 al. 1 du Règlement KAF 2024-2025

Lundi Midi	Mardi Midi	Mercredi	Jeudi Midi	Vendredi midi
		Pas d'accueil		

Santé et besoins particuliers

Allergie, problème de santé et/ou régime alimentaire particulier : **certificat médical à joindre obligatoirement ou BSP établi par l'infirmière scolaire.**

.....
.....

Récapitulatif – Signature

Documents à joindre au formulaire d'inscription 2024-2025

(Si le dossier n'est pas complet, il ne sera pas pris en compte)

- Formulaire d'inscription complété et signé
- Attestation de domicile de l'enfant (contrôle de l'habitant)
- Attestation des horaires de travail signé par l'employeur
- Allergie, problème de santé et/ou régime alimentaire particulier : **certificat médical à joindre obligatoirement ou BSP établi par l'infirmière scolaire**

Par leur signature au bas du présent formulaire, le(s) parent(s) / personne(s) responsable(s) attestent avoir pris connaissance du Règlement secondaire KAF 2024-2025, les barèmes pour le coût de placement, et les acceptent.

Nom / Prénom du parent

.....

Date :

Signature manuscrite :

En cas de non-réception du contrat de placement dûment signé, prévu par le règlement KAF, ce document fait office de pièce légale justificative pour la facturation des prestations qui seraient dues.